Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

L’ONF prépare l’avenir de la forêt domaniale du Toulourenc



Depuis le mois de juin, l’Office national des forêts (ONF) plantes des arbres dans la forêt domaniale du Toulourenc, au Nord du Mont Ventoux afin de préparer l’avenir de la forêt.

Composée majoritairement de pins noirs d’Autriche issus de reboisement RTM (restauration des terrains en montagne) du XIXe siècle, la forêt domaniale du Toulourenc voit de nouvelles espèces plantées sur ses pentes. Un chantier technique opérée par les agents de l’ONF depuis juin dernier.

Ce sont donc 3 800 plants qui vont enrichir la forêt qui comporte aussi des érables, hêtres et aulnes de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Corse. L'ONF a choisi de planter des cèdres de l'Atlas, des pins de Salzmann, ainsi que des sapins de Céphalonie, à savoir « des essences mieux adaptées aux conditions futures. »



©ONF

Une opération technique

La pente sur laquelle travaillent les ouvriers forestiers de l'agence travaux de l'ONF étant très prononcée, le chantier requiert des moyens exceptionnels et une haute technicité de la part des équipes.

Pour ce chantier, une pelle araignée a été utilisée pour broyer la végétation et préparer les potets, ainsi qu'un hélicoptère pour acheminer les plants, piquets et protections directement dans les trouées. La plantation, financée par l'État et le programme France Nation Verte, s'étalera jusqu'en 2026.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Les plants sont protégés par des grillages pour éviter d’être abimés par les cerfs, chevreuils et chamois présents sur le secteur. ©ONF

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Une réserve d'eau du miocène à préserver sur le Département



La gestion de l'eau représente un enjeu majeur pour l'avenir du département de Vaucluse. Ce dernier a pris l'initiative de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés sur cette problématique dès 2022. Différents axes de travail ont été définis collectivement dont un suivi pointu sur la nappe du miocène, principale réserve d'eau du département.

L'été 2022 avec sa forte sécheresse a montré la vulnérabilité de tous face à la raréfaction de l'eau. Cette prise de conscience collective a poussé le Département, accompagné de l'État, la Région et l'Agence de l'eau, sans oublier tous autres les acteurs comme les Syndicats des eaux et les usagers, à mettre en place

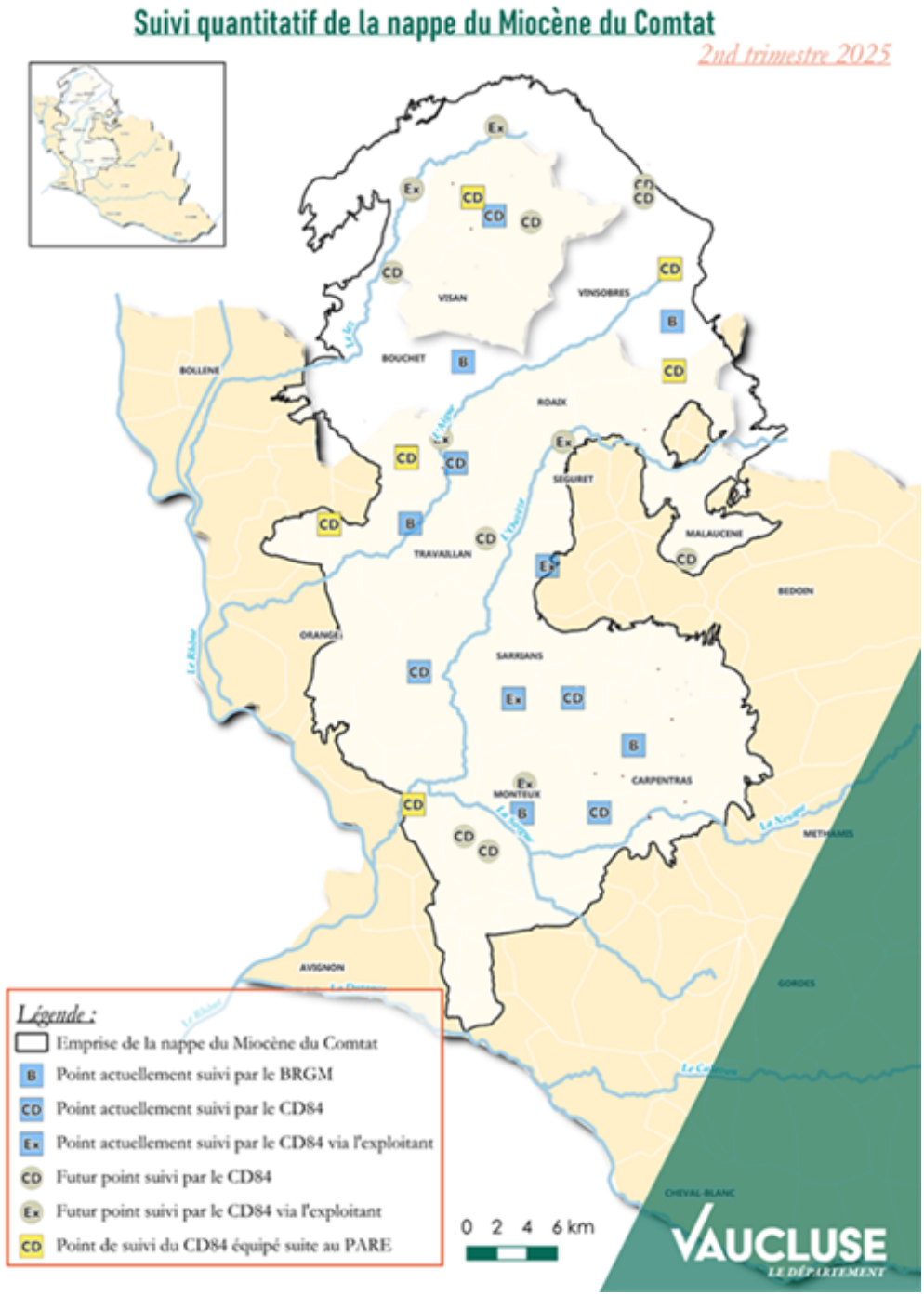
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

les États généraux de l'eau en 2022. Des ateliers thématiques sur ce sujet stratégique ont eu lieu depuis. Un Plan d'action départementale pour la ressource en eau du Vaucluse (PARE) sur la période 2024-2028 a été construit. Il s'articule autour de cinq axes : connaître, sécuriser, économiser, protéger et innover. Dans ce cadre, la réserve d'eau du miocène constitue un élément très important à prendre en compte pour la gestion de l'eau. Cette dernière concerne 300 000 habitants du département.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Des chiffres :
– 1 000 km2 : superficie de la nappe du miocène en Vaucluse
– 70 : nombre de communes couvertes par la nappe du miocène le département (représentant un tiers de sa surface)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

– 15,9 millions de mètres cubes prélevés dans cette nappe en 2022 (1,2 millions pour l'eau potable collective, 5,3 millions pour l'agriculture, 4 millions pour l'industrie et 5,4 millions pour les forages domestiques)

Une visite sur le terrain

Dominique Santoni, Présidente du Conseil départemental de Vaucluse, était présente sur le terrain la semaine dernière pour découvrir cette nappe, en présence de nombreux acteurs concernés par cette problématique. Le rocher de Rocalinaud à Beaumes-de-Venise est un vestige d'une dune sous-marine, représentative d'un type de structure présent dans cette nappe du miocène où l'eau est piégée entre les grains de sable. Elle constitue la principale ressource en eau potable du département. L'objectif pour tous les acteurs concernés par la ressource en eau, à commencer par le Conseil départemental, est de connaître la ressource réelle en eau de cette nappe qui n'est pas illimitée mais également de pouvoir quantifier son niveau avec une plus grande précision.



Le rocher de Rocalinaud. ©Olivier Muselet / L'Echo du Mardi

Une réserve sur le futur

La nappe du miocène a été classée Ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Elle doit présenter une qualité et quantité mobilisables satisfaisantes pour les besoins actuels et futurs. Certains indicateurs, comme la baisse de pression des puits artésiens, alertent nécessitant une gestion plus suivie. Cette nappe constitue une sorte de millefeuilles comportant plusieurs peaux successives avec une géométrie globale très variable et complexe à définir. Elle peut aller de 300 à 800 m d'épaisseur selon la zone.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Le PARE

Le Département développe depuis 2024 son PARE qui comporte cinq axes dont celui autour de la connaissance de ses ressources en eau souterraine. Cette visite avait pour objectif de montrer aux différents acteurs l'implication du département avec d'autres partenaires dont l'Université d'Avignon sur toutes les actions d'amélioration de la connaissance de la nappe. Cette collaboration permettra d'avoir des bases de données solides permettant une étude future définissant le volume d'eau prélevable par la suite. Un groupe de travail a été constitué dans ce sens.

Le territoire du Vaucluse était recouvert d'eau par la mer du Miocène il y a 20 millions d'années. Le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail étaient alors des îles.

Deux thèses de doctorat travaillent actuellement sur une connaissance plus approfondie de cette réserve d'eau du Miocène, en collaboration avec le projet GeEAUde. Les réponses doivent intervenir en 2026-2027. Elles vont permettre de caractériser la géologie de la nappe et de dater l'eau. En plus des 30 sondes installées, ces deux études universitaires constituent une base solide pour pouvoir déterminer le volume prélevable dans la nappe.

Des sondes installées

Pour connaître en temps réel les niveaux d'eau de la nappe du miocène, le Département a mis en place des sondes de mesures de niveau d'eau. Il y en a 19 actuellement avec pour objectif d'en avoir 30 à terme. Ce maillage du territoire avec ces sondes installées permettra de définir l'évolution de la nappe dans le temps. Elles sont présentes sur des lieux divers comme le point captage de Grès de Meyras à Aubignan, appartenant au Syndicat des eaux Rhône Ventoux, avec deux forages.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Le point de captage de Grès de Meyras à Aubignan, appartenant au Syndicat Rhône-Ventoux comporte deux forages

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Trente sondes seront à terme déployées par le Département comme celle installée sur le site de Grès de Meyras à Aubignan

©Olivier Muselet / L'Echo du Mardi

La chaire GeEAUde

Konstantinos Chalikakis, enseignant-chercheur en hydrogéologie à l'Université d'Avignon, était présent à cette journée de sensibilisation. Il est porteur de GeEAUde, chaire partenariale d'Avignon Université lancée en 2024, travail en étroite collaboration avec le Département. Il entend favoriser une meilleure connaissance de cette ressource aussi fragile qu'invisible qu'est l'eau.

Cet ensemble regroupe le monde universitaire mais également les partenaires socio-économiques, à savoir : l'Inrae, la Région, ainsi que les gestionnaires territoriaux comme les Syndicats mixtes, les collectivités, les industriels de l'eau, les Parcs naturels régionaux mais également le Conseil départemental du Vaucluse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

« L'eau est un enjeu majeur pour notre société. Il faut bien évidemment la gérer et la préserver pour les générations futures. La problématique de l'eau sur le département est très diversifiée. Pour la nappe aquifère du Miocène autour de Carpentras, le temps de séjour de l'eau peut aller jusqu'à plusieurs milliers d'années. Notre travail consiste à connaître la réelle quantité d'eau de cette nappe mais également de savoir si elle baisse. Nous savons déjà que le niveau des nappes a diminué dans certaines zones du département à cause de la surexploitation », explique Konstantinos Chalikakis.

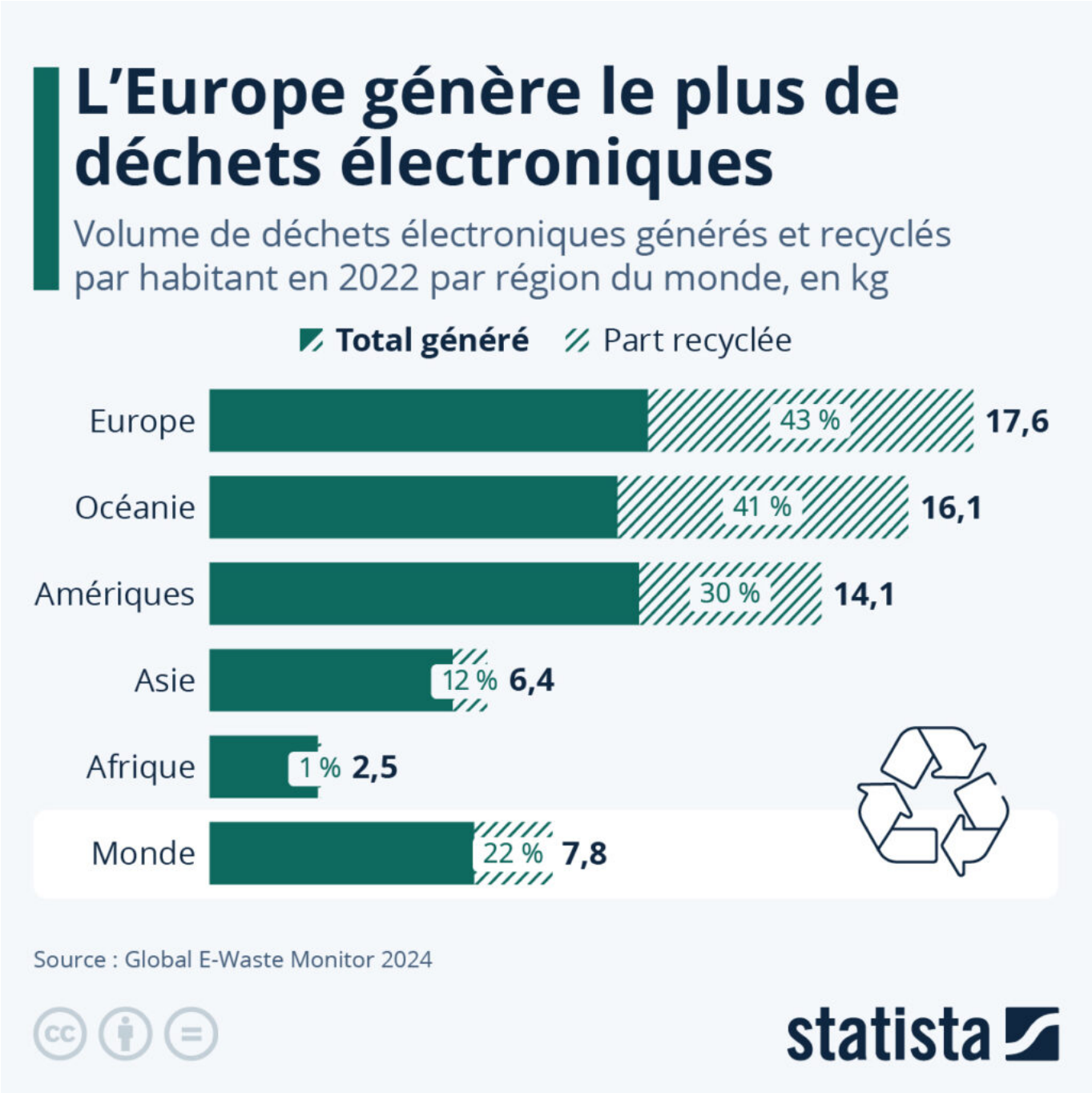
GeEAUde : l'Histoire d'eau bien en chaire de l'université d'Avignon

---

L'Europe génère le plus de déchets électroniques

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Dans le monde, chaque personne génère en moyenne environ 8 kilogrammes de déchets électroniques par an. Cependant, il existe des différences régionales importantes, comme le montrent les données du dernier rapport Global E-Waste Monitor des Nations unies. L'Europe arrive en tête avec une moyenne annuelle de plus de 17 kilogrammes de déchets électroniques par habitant, dont 43 % sont officiellement recyclés, tandis que chaque personne en Afrique ne génère que 2,5 kilogrammes en moyenne, dont

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

seulement environ 1 % est recyclé.

Comme le met en avant notre infographie, même si l'Europe affiche le taux de recyclage régional le plus élevé au monde, devant l'Océanie (41 %) et les Amériques (30 %), elle demeure la région produisant le plus de déchets électroniques non-recyclés : 10,1 kilogrammes par habitant en moyenne, juste devant les Amériques (9,9 kg) et l'Océanie (9,4 kg).

À l'échelle mondiale, actuellement environ un cinquième (22 %) des déchets électroniques générés sont officiellement collectés et recyclés. Les quantités restantes sont collectées de manière non officielle, partiellement recyclées ou éliminées comme déchets résiduels et envoyées en décharge. Les déchets électroniques non-recyclés représentent une menace environnementale majeure, car ils contiennent des substances toxiques comme le plomb, le mercure et le cadmium, susceptibles de polluer les sols et les cours d'eau.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Conférence et spectacle chorégraphique sur l'écologie des sols et de l'environnement au Grenier à Sel

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Dans le cadre de la Fête de la science, un spectacle antillais sur l'environnement 'Joséphine 2B' et une conférence 'Les pesticides, des poisons nécessaires ?' ce mercredi 8 octobre.

Le spectacle 'Joséphine 2B' évoque l'histoire des afro-descendants, à travers les figures de Joséphine de Beauharnais et Joséphine Baker, pour mieux porter un regard sur les ravages contemporains du chlordécone (*ndlr : pesticide massivement utilisé dans les plantations bananières aux Antilles*), et plus largement sur l'environnement.

La conférence intitulée 'Les pesticides, des poisons nécessaires ?', animée par Céline Pelosi, directrice de recherche à l'INRAE, revient sur les effets des pesticides sur l'environnement et la santé humaine, avec deux questions centrales : pourquoi en est-on arrivés là, et surtout, peut-on s'en passer ?

Mercredi 8 octobre. 18h et 19h30. Entrée libre. Le Grenier à Sel. 2 Rue des Remparts Saint-Lazare. Avignon. 04 32 74 05 31

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

L’AOC Luberon signe une charte en faveur de sa pérennité et de l’environnement



Les représentants de l’AOC Luberon, du Parc naturel régional du Luberon, de la Chambre d’Agriculture du Vaucluse, de l’INAO, du Département de Vaucluse et de la Région Sud se sont réunis pour signer la Charte paysagère et environnementale de l’Appellation.

Après deux années de concertation et de travail collectif, l’AOP Luberon signe sa Charte paysagère et environnementale, qui s’inscrit dans le cadre du programme européen LEADER, avec le soutien de la Région Sud et du Département de Vaucluse, et représente une action du Plan paysage du Parc naturel régional du Luberon.

> « Cette charte incarne notre volonté de préserver nos paysages, d’adapter nos pratiques, et de renforcer les liens entre vignerons, collectivités et habitants. »
>
> *Joël Bouscarle, président du Syndicat des Vignerons de l’AOC Luberon*

Cette charte a de multiples objectifs : adapter la viticulture et les paysages au changement climatique, préserver et valoriser la biodiversité, renforcer la notoriété et l’image des vins du Luberon, entretenir et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

transmettre le patrimoine paysager et bâti, assurer la pérennité économique et sociale de la filière viticole.

En signant la charte, les acteurs du territoire s'engagent à maintenir et reconquérir les terres agricoles, accompagner la transition écologique des exploitations, préserver les paysages viticoles du territoire, promouvoir l'œnotourisme mais aussi les métiers de la vigne pour susciter des vocations auprès des jeunes.

Cabrières d'Avignon : top départ pour le chantier de centrale photovoltaïque

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Ce jeudi 28 août, la municipalité de Cabrières d'Avignon a inauguré le chantier de la future centrale photovoltaïque, qui prendra place au lieu-dit 'Le Grand Geas', aux côtés de représentants du Parc naturel régional du Luberon, mais aussi de l'entreprise bucco-rhôdanienne Tenergie, qui conduit le projet.

De nombreux Cabriérois, mais aussi des élus de communes voisines se sont réunis ce jeudi autour des élus de Cabrières d'Avignon, près de l'école du village, pour lancer le chantier de la future centrale photovoltaïque. Aussi représentés lors de cette inauguration : la sous-préfecture d'Apt, le SCoT Cavaillon – Coustellet – Isle-sur-la-Sorgue, le Parc naturel régional du Luberon, qui a assisté la commune sur les différentes phases du projet, et l'entreprise française indépendante Tenergie, a qui a été confié le projet.

Après près de 5 ans de travail pour ce projet, que Delphine Cresp, maire de la commune, avait présenté lors des dernières élections municipales, la centrale photovoltaïque de Cabrières d'Avignon va enfin voir le jour avec une installation complète des panneaux d'ici la fin de l'année et une mise en service en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

février prochain. « Ce ruban coupé marque le début d'une nouvelle ère tournée vers un avenir plus durable afin d'adapter notre territoire aux enjeux d'aujourd'hui et de demain », a déclaré la maire.

Une énergie décarbonée pour la commune

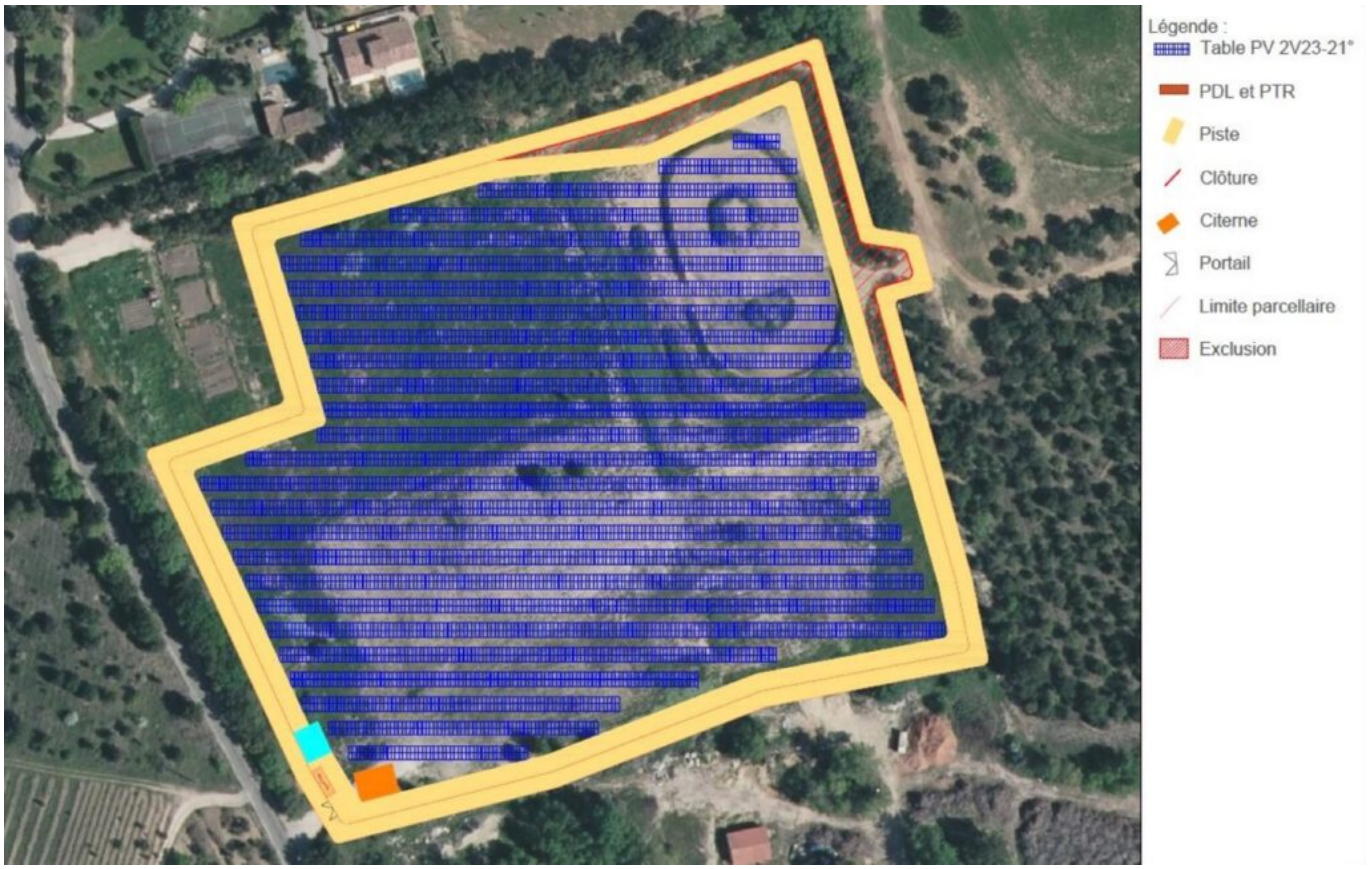
Cette centrale photovoltaïque sera composée de 6 500 panneaux, installés sur 3,8ha, qui permettront une puissance maximale de 5MWc, soit l'équivalent des besoins de 3 000 foyers. Elle sera installée à l'abris des regards sur un terrain en friche au lieu-dit 'Le Grand Geas', où est installée la piste de stock-car.

> « Pour reprendre une expression célèbre de notre ancien Président de la République : notre maison brûle, mais nous avons choisi de ne pas regarder ailleurs. »
>
> *Delphine Cresp*

La future centrale, qui permettra d'alimenter un périmètre de 20km, représentera une offre d'autoconsommation collective qui sera proposée non seulement aux habitants de la commune, mais aussi aux entreprises du territoire afin de baisser leur consommation. Les habitants pourront aussi s'offrir à un financement participatif avec un taux d'intérêt proche de 7%. « Ce projet permettra une économie d'énergie significative sur la facture », a affirmé Stéphane Michaut, Directeur Développement Grands Projet pour Tenergie. De plus, la commune percevra un loyer proche de 110 000€ chaque année grâce à ce projet, soit environ 7% de ses dépenses annuelles.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



La centrale photovoltaïque s'étalera sur 3,8ha. ©Tenergie / Elmy

Un projet local et environnemental

Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite entre la commune de Cabrières d'Avignon, Tenergie, le Parc naturel régional du Luberon, ainsi que d'autres acteurs locaux. Un travail commun qui, bien qu'il ait été fastidieux, est sur le point de voir le jour et représente « un projet exemplaire » selon Eric Pierrat, sous-préfet d'Apt.

> « Il nous faut viser l'autonomie énergétique d'ici 2040. C'est une ambition de la Charte du Parc du Luberon que nous réaliserons tous ensemble. »
>
> *Noëlle Trinquier, vice-président du Parc et conseillère départementale*

Si la future centrale photovoltaïque présente des atouts environnementaux, avec la production d'une énergie décarbonée, son chantier, lui aussi, se fera dans le respect de la nature. La pose des panneaux ne débutera qu'à la fin du mois d'octobre, afin d'attendre le terme de la période de nidification. Aussi, seront

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

créées des marres pour le crapaud calamite, une espèce protégée car menacée, mais aussi des petits tas de bois pour les reptiles, afin que le site soit recolonisé après la fin du chantier. « Je tiens à remercier les Cabriérois qui nous ont fait confiance en nous donnant les clés nous permettant d'en arriver là aujourd'hui, a conclut Delphine Cresp. Ce projet, c'est grâce à vous qu'il se réalise. Nous pouvons tous en être très fiers. »



Une partie du site en friche (une ancienne carrière) sur lequel sera installée la centrale photovoltaïque. ©Vanessa Arnal-Laugier / L'Echo du Mardi

---

(Vidéo) Paz porte plainte contre les Décathlon d'Avignon et du Pontet

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Paz, Projet Animaux Zoopolis, association de défense et du bien-être animal, a déposé plainte auprès du Tribunal judiciaire d'Avignon contre les magasins Decathlon Avignon sud – Mistral et Avignon Nord Le Pontet. L'objet de la discorde ? Les deux magasins vendent des poissons et des crabes vivants dévolus à la pêche au vif.

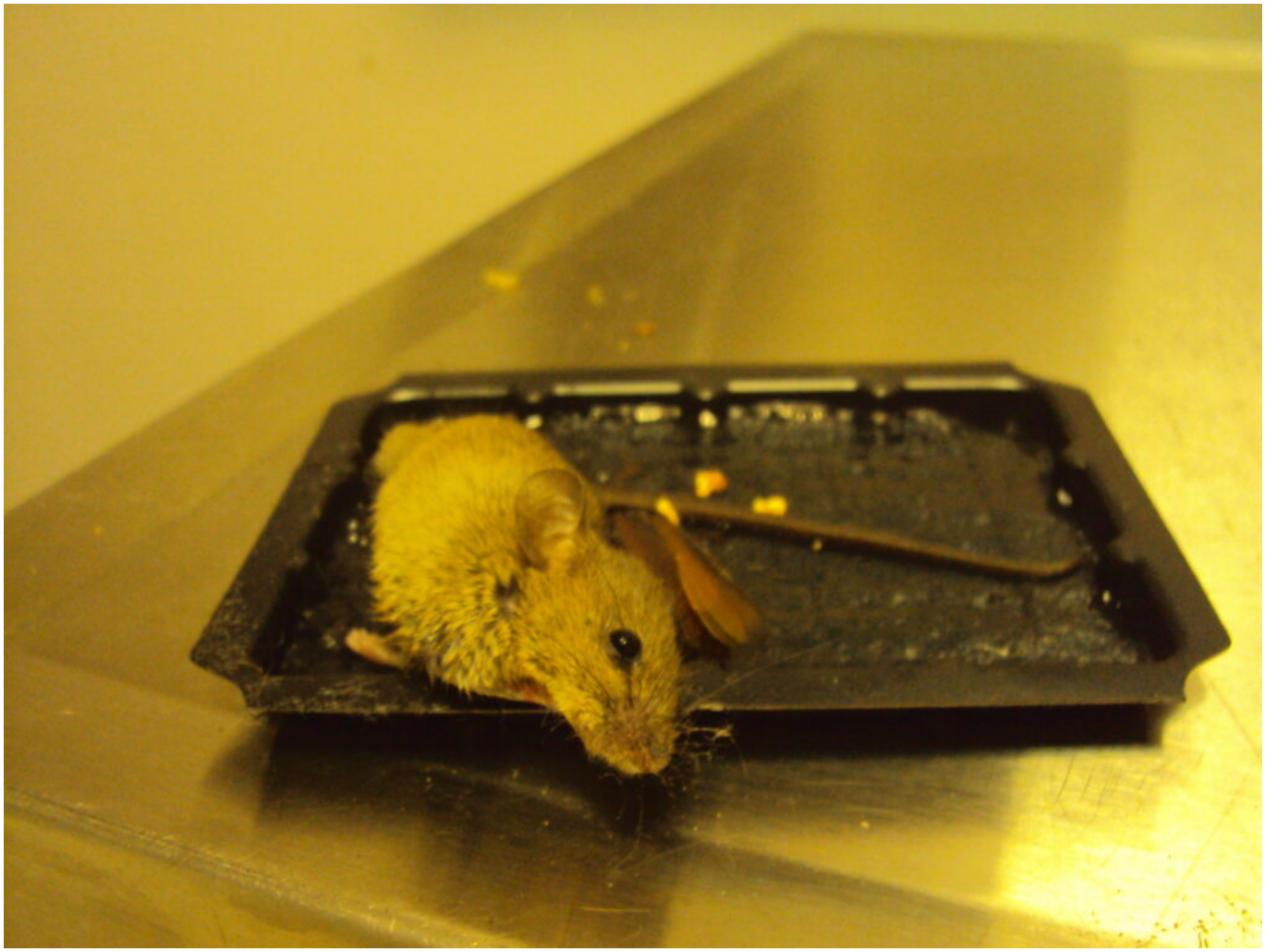
«Or la vente ou la cession de ces animaux non domestiques relève du code de l'environnement et nécessite des autorisations délivrées par la Préfecture,» relève l'association Paz qui a demandé l'ouverture d'une enquête judiciaire pour l'arrêt de la vente d'animaux non domestiques et la condamnation, pour ce motif, du siège social de Décathlon et des magasins incriminés «afin faire cesser le maintien à la vente des poissons et crabes vivants.»
Une pétition a d'ailleurs été lancée par Denis Schmid du Collectif Vauclusien de Protection Animale aux côtés de PAZ pour demander à ces magasins d'arrêter leur commerce cruel et a récolté plus de 20 000 signatures.

Pratiques et lois
PAZ a récemment appris que la vente de poissons et de crabes vivants pour la pêche au vif était réglementée par l'Arrêté du 8 octobre octobre 2018 fixant les règles de détention d'animaux d'espèces non domestiques. «Les magasins doivent donc détenir les autorisations nécessaires, notamment un certificat de capacité, explique Amandine Sanvisens, la co-fondatrice de Paz. Or, l'obtention de ce document exige une expérience professionnelle avec les espèces concernées de plusieurs années,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

comme, par exemple, l'élevage en pisciculture. Fin mai 2025, comme le prévoit la loi, nous avons demandé à la DDPP –Direction départementale de la protection des populations -du Vaucluse (services vétérinaires de la Préfecture) de nous transmettre celles des Decathlon Avignon et Le Pontet, qui pratiquent cette vente.»



Piège à colle Copyright Zoopolis Communication

Des ventes illégales ?

«La DDPP ne nous les ayant pas transmis, il est probable que les établissements Decathlon Avignon et Le Pontet n'en sont pas détenteurs, reprend la co-fondatrice de Paz. D'autant plus que d'autres institutions nous ont confirmé que les établissements Decathlon qui vendaient des animaux vivants non domestiques dans leur département ne détenaient pas les documents requis. Or, ces établissements Decathlon sont, tout comme Decathlon Avignon et Le Pontet, des établissements appartenant à la société Decathlon France.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

L'interview : Amandine Sanvisens

«Les termes 'sauvegarde' et 'Bien être animal' ne nous conviennent absolument pas car ils sont très utilisés par ceux qui exploitent les animaux. Nous parlons de condition animale. Nous, on défend les intérêts des animaux, parce qu'en fait, aujourd'hui, les animaux souffrent énormément et on souhaite faire évoluer la loi pour qu'elle les protège réellement. Nous travaillons principalement sur la question des animaux utilisés pour le divertissement, et aussi sur la question des animaux liminaires (animaux adaptés au milieu urbain comme les rats, les pigeons, les perruches à collier -retournées à l'état sauvage-) qui font l'objet de campagnes d'éradication. Nous souhaitons, pour ces animaux, des méthodes non-léthales et non cruelles comme l'emploi de méthodes contraceptives. Donc l'idée n'est pas de forcer les gens à vivre avec, mais de limiter la reproduction de ces animaux.»

Concernant Décathlon

«Nous sommes en contact avec le siège et le Conseil d'administration de Décathlon depuis 2019 qui nous dit que leurs magasins mettront en avant les leurres plutôt que les vifs, mais rien n'est fait dans ce sens, pas même la pose d'affichettes dans les magasins pour inciter à cette pratique de substitution, ajoute la jeune femme. D'ailleurs les leurres sont déjà en vente. Sans les dizaines de pétitions et manifestations organisées devant les magasins, nous n'aurions pas ce recul des ventes que nous enregistrons aujourd'hui, en 2025. Hélas nous déplorons ne pas avoir le même résultat sur les crabes, qui eux sont destinés à la pêche en mer.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Copyright Zoopolis Communication

Un recul de la commercialisation d'animaux vivants

«Entre 2019 et 2025, les magasins Décathlon sont passés de 227 à 52 vendant des poissons vivants, reprend Amandine Sanvisens. Un recul observé dans toutes les régions et particulièrement la Bretagne puisqu'aucun Decathlon n'y commercialise de poissons et de crabes. Cependant la vente de crabes ne cesse pas et est majoritairement localisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le long de la côte méditerranéenne car ils sont utilisés pour la pêche en mer. Notre objectif reste le même : que plus aucun magasin Decathlon n'alimente la pêche au vif». Paz a lancé plus de 90 pétitions contre les magasins Décathlon commercialisant des poissons ou des crabes vivants et a recueilli plus de 16 000 signatures.

Cascher ou halal, pourquoi des dérogations à la Loi ?

Echo du mardi : Une personne de mon entourage m'a expliqué être désolée par l'utilisation croissante de viande cascher ou halal, notamment en restauration. Je m'en étonne et lui demande pourquoi. Elle m'explique qu'elle voit de plus en plus sur les étals des GMS -Grande et moyenne surface- et en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

restauration, cette mention écrite sur les produits et les menus. Je réitère ma demande et elle poursuit que, dans les abattoirs, pour les industriels, le fait d'égorger des animaux est moins cher et plus rapide que les process mis en place pour les étourdir puis les tuer. Je suis surprise de ne pas vous voir intervenir sur ce sujet ?

'**Bien sûr que cela nous révolte**'
«Bien sûr que cela nous révolte. mais nous ne travaillons pas du tout sur l'abattage des animaux -je suis moi même végétarienne-. Notre expertise reste la lutte en faveur des animaux exploités dans le loisir, le divertissement et la cohabitation pacifique avec les animaux liminaires. Cependant nous militons pour qu'il n'y ait pas de dérogations à la Loi. L'absence t'étourdissement pour des questions rituelles cascher ou halal est une exception à la Loi qui prévoit que lorsque l'on veut abattre un animal pour le manger, il doit être en théorie, inconscient. En effet, cette dérogation à la Loi est donc un scandale et il ne devrait pas y en avoir au regard de la protection animale.»



Vente de crabes pour la pêche en mer Copyright Zoopolis Communication

Avignon, en août 2024
«Suite à notre interpellation, la Mairie d'Avignon nous a annoncé avoir arrêté définitivement depuis fin 2023 les campagnes cruelles visant les pigeons, relève Amandine sanvisens. Deux pigeonniers contraceptifs sont prévus pour fin 2024. De son côté, Avignon Tourisme a retiré les cages de captures placées plus tôt dans l'année à l'intérieur du Palais des Papes et étudie les méthodes éthiques et efficaces.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Où en est Avignon aujourd'hui ?
«Nous avons reçu de la mairie un document administratif étayant le fait que les pigeons n'ont pas été tués en 2025. En cela, la Mairie d'Avignon a tenu ses engagements. En revanche nous n'avons pas eu de nouvelles sur la création de deux pigeonniers contraceptifs, nous en déduisons qu'ils n'ont pas été réalisés. Quand aux méthodes éthiques et efficaces pour gérer la venue intempestive des pigeons sur ou à l'intérieur du palais des papes, nous n'en n'avons pas non plus mention. En revanche, la mairie a commandé une étude de diagnostic à une association opposée aux méthodes cruelles. Un autre document administratif, pour le palais des papes, fait mention d'une facture de nettoyage de fientes de pigeons et de pose de picots.»

Soyons précis
Dans le viseur de Paz : La capture, le gazage mortel, la mort par torsion du cou des pigeons, le piégeage par filets mortels géants, la mort par caissons sous vide et les campagnes de tirs ; La fabrication et la commercialisation de pièges à colle ; Le salon du chiot ; L'utilisation d'animaux sauvages captifs et dressés pour le tournage de vidéos ou films ou pour la promotion d'un événement –dont l'ours Valentin- également l'exhibition de serpents et de pythons (au Moulin Rouge) ; L'interdiction de spectacles et d'exhibitions de rapaces, de spectacles de fauconnerie ; La vente de crabes et de poissons pour la pêche aux carnassiers ; L'empoissonnement dans le but de pêcher, les lâchers de poissons d'élevages… ; La vente de poissons rouges ; La balade à poneys dans les parcs des villes, actuellement sur Paris, Lyon et Marseille.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Reconnaissance pour les animaux en tant de guerre Copyright Zoopolis Communication

Et au-delà

Paz est intervenu pour l'Adoption par le Parlement contre la maltraitance animale des animaux sauvages dans les cirques itinérants ; L'association a fait apposer plusieurs plaques commémoratives pour les chevaux, chiens, pigeons et autres animaux réquisitionnés pour le front de la guerre 1914-1918 ; Milite pour le développement de repas végétariens dans les restaurants du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ; La Paz a fait pression sur arrêtés annuels parisiens qui définissent les catégories des animaux nuisibles comme le sanglier, le pigeon ramier et le lapin de garenne sur le la ville de Paris. Pour le moment ces arrêtés sont suspendus.

Projet Animaux Zoopolis

–Paz- travaille en rencontrant les élus et le Gouvernement tout en sensibilisant le grand public aux problèmes urgents qui affectent les animaux. Son objectif ? Soulager la souffrance des animaux et créer un monde plus juste pour eux. Les avancées de l'association ici. Tous les élevages ne sont pas comme ça mais on peut se faire une petite idée du back stage avec L214 ici. Réflexions sur l'abattage rituel ici.

Des êtres sensibles

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Dans sa tribune au Monde en date du 14 octobre, Amandine Sanvisens, végane depuis ses 12 ans, interpelle le grand public : «Les biologistes affirment que les animaux vertébrés sont doués de conscience, d'une personnalité et de désirs qui leurs sont propres. Il est difficile d'estimer la part des animaux abattus selon les pratiques rituelles, le ministère de l'agriculture avance le chiffre de 26% des ruminants ce qui ferait 2,5 millions d'individus en France. L'abattage sans étourdissement concernerait des dizaines de millions d'animaux en France et, surtout des poissons. Il sont 30 à 40 fois plus nombreux que les animaux terrestres à mourir pour l'industrie alimentaire et les loisirs. Tant qu'il y aura des exception à la Loi en matière de protection animale, la France ne pourra pas dire qu'elle prend au sérieux les intérêts des animaux.»

(Vidéo) Le Parc du Luberon lance la campagne d'approbation de sa nouvelle Charte

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



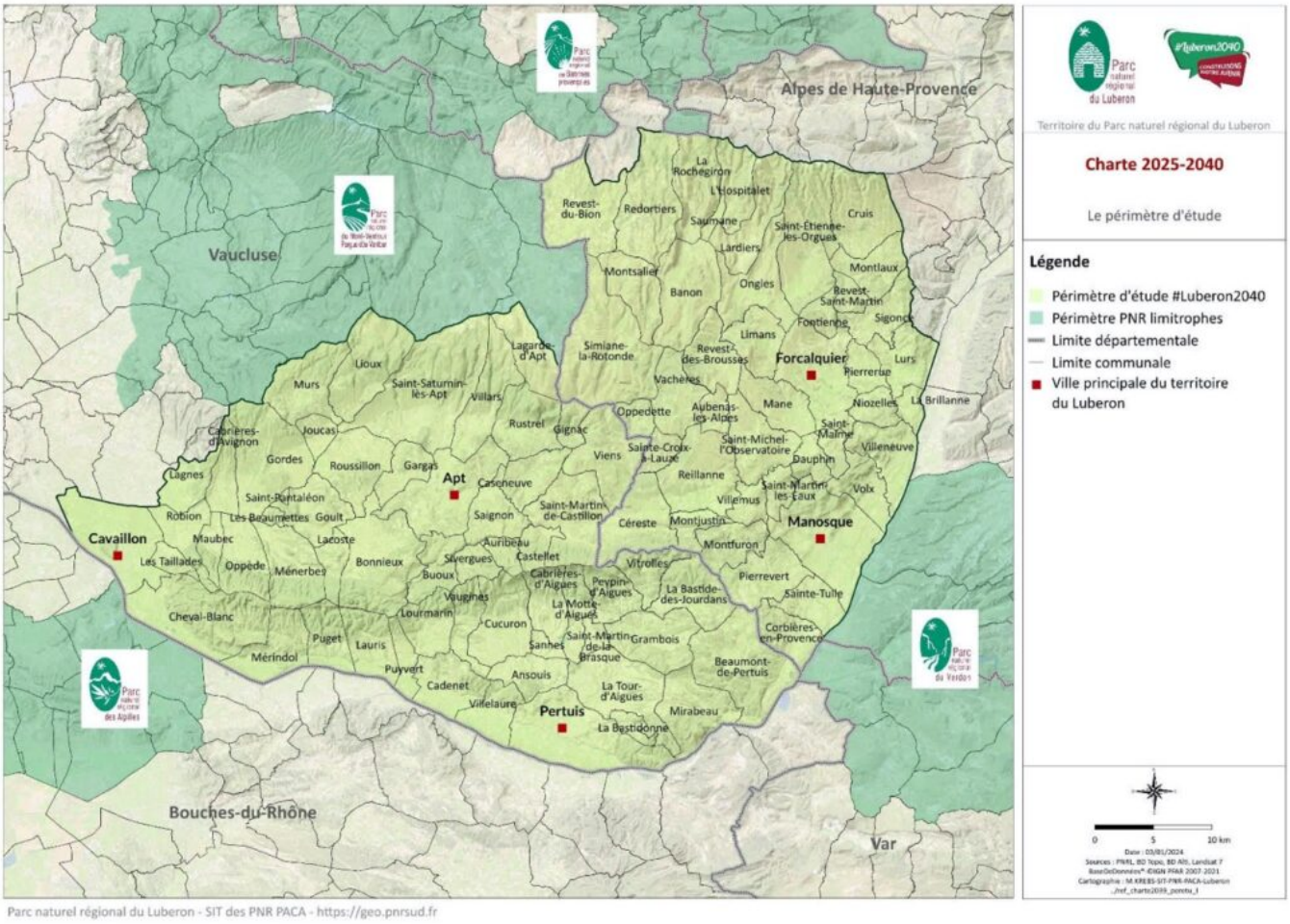
Le [Parc naturel régional du Luberon] est en train de réviser sa Charte, laquelle est soumise au vote des collectivités du territoire Luberon-Lure. Les élus ont jusqu'au 7 novembre prochain pour approuver la Charte 2025-2040 et adhérer au Parc.

Depuis 2019, le Parc du Luberon procède à la révision de sa Charte, en concertation étroite avec les acteurs du territoire (collectivités, associations, entreprises, citoyens, scientifiques…), et le soutien de la Région Sud afin de renouveler le classement du territoire pour les quinze prochaines années.

À la fin du mois de juin, le Parc du Luberon a lancé sa campagne d'approbation concernant la révision de la nouvelle Charte pour la période 2025-2040. Pour ce faire, le président de la Région Sud, Renaud Muselier, a lancé la consultation auprès des 100 communes, des 7 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et des 2 Départements (Alpes de Haute-Provence et Vaucluse), qui composent le territoire Luberon-Lure.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



©Parc naturel régional du Luberon

Au tour des élus de délibérer

Les élus ont jusqu'au 7 novembre pour approuver la nouvelle Charte et adhérer au Parc. Pour le moment, trois communes vauclusiennes ont approuvé la nouvelle Charte 2025-2040 et réadhéré au syndicat mixte de gestion du Parc. Il s'agit des communes de Mirabeau, Rustrel et Saignon.

> « Je vous invite à approuver sans réserve la Charte 2025-2040. À dire oui au Parc. Oui à l'intelligence collective. Oui à un Luberon vivant, solidaire et tourné vers demain ! »
>
> *Dominique Santoni, présidente du Parc*

Une fois que toutes les collectivités auront adhéré, ce sera au tour de la Région Sud, responsable de la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

procédure, de voter à la fin de l'année 2025. « Adhérer au Parc naturel régional du Luberon, c'est refuser de subir et choisir d'agir, a déclaré Renaud Muselier. C'est s'engager pour protéger nos paysages, renforcer l'attractivité de sa commune, et bénéficier de l'expertise d'un collectif qui a fait ses preuves. » Début 2026, le Premier ministre pourra signer le décret de classement.

La Charte 2025-2040

La nouvelle Charte pour les 15 prochaines années ambitionne d'anticiper les évolutions environnementales, sociétales et climatiques afin de les atténuer et/ou de s'y adapter.

Cette ambition se décline en six axes de travail :

- Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire
- Organiser le territoire pour faire de ses singularités un atout
- Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant
- Promouvoir un mode de développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux
- Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux
- Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire

---

GRDF s'allie aux festivals du Sud pour des événements plus verts

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Le réseau de distribution de gaz GRDF s'associe pour la deuxième année consécutive à des festivals de la Région Sud, dont un organisé en Vaucluse. Ce partenariat permet la valorisation des déchets collectés au cours de ces événements en gaz vert.

« Lors de la première édition en 2024 ce sont 5 tonnes de déchets alimentaires qui ont été récoltées et valorisées », explique Guilhem Armanet, directeur GRDF Sud-Est. En 2025, GRDF s'est associé à trois festivals de la Région Sud : Delta Festival (13), Le Son by Toulon (83), et Insane Festival (84).

Ces trois festivals sont donc 'événement engagé gaz vert', une mention créée par GRDF pour accompagner les organisateurs dans une démarche de collecte et de valorisation des biodéchets, mais aussi pour sensibiliser les festivaliers. Pour ce faire, ces festivals diffusent des courtesvvidéos pédagogiques, de courte durée, sur les écrans des scènes. Des 'brigades vertes' accompagnent également les festivaliers sur place sur les bons gestes de tri.

Insane, un festival vauclusien engagé pour l'environnement

Parmi les festivals accompagnés par GRDF, il y a l'Insane Festival, un événement organisé chaque année au plan d'eau d'Apt, qui a célébré ses 10 ans cette année. Chaque année, le festival s'applique à évoluer,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

en se fixant notamment des objectif environnementaux.

Étant situé au cœur du Parc naturel régional du Luberon, le respect de l'environnement est au cœur des priorités des équipes organisatrices. « À l'Insane Festival, nous croyons que la fête peut rimer avec conscience environnementale », déclarent-elles. Depuis 3 ans, le festival s'engage à limiter son impact au travers d'une meilleure gestion des déchets, avec notamment des bennes et des poubelles de tri identifiées, des équipes sur le terrain et un gros travail de coordination logistique. Grâce à GRDF, les biodéchets sont ensuite valorisés en gaz vert.

Le gaz vert, une énergie renouvelable

Le gaz vert, aussi appelé biométhane, est un gaz 100% renouvelable qui permet la production d'une énergie décarbonée produite localement. Selon GRDF, l'ensemble de ces gaz verts pourraient représenter 20% de la consommation de gaz d'ici 2030, et la France pourrait couvrir 100% de sa demande de gaz grâce aux gaz verts en 2050.

Ce gaz a les mêmes caractéristiques que le gaz naturel, mais avec une empreinte carbone beaucoup plus faible, et est compatible avec tous les équipements au gaz (chaudières, poêles, chauffe-eau…). En choisissant l'option de valoriser leurs biodéchets en gaz vert, les festivals participe à la réduction de l'empreinte carbone de l'événementiel.